



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 18 septembre 2026



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 18 SEPTEMBRE 2026

01 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES

**01-01 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 424 portant sur l'attribution des bourses Talents
pour la campagne 2026-2027**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires
régionales et européennes**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 /424

***portant sur l'attribution des bourses Talents
pour la campagne 2026-2027***

***Le préfet de la région Grand Est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin***

- Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- Vu** le décret n° 2025-1149 du 28 novembre 2025 modifié relatif au régime des bourses Talents ;
- Vu** l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire ;
- Vu** l'arrêté du 5 août 2021 modifié fixant la liste des cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire ;
- Vu** l'arrêté du 7 septembre 2026 relatif aux modalités de gestion et de versement des bourses Talents
- Vu** le certificat administratif transmis par la prépa Talents de l'Institut National du Service Public listant les bénéficiaires remplissant les conditions de ressources et de mérite pour l'accès aux classes Prépas Talents ;
- Vu** le certificat administratif transmis par la prépa Talents du service public de l'Institut Régional d'Administration de Metz listant les bénéficiaires remplissant les conditions de ressources et de mérite pour l'accès aux classes Prépas Talents ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales et européennes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Une bourse Talents de 5 000 € est attribuée de droit :

- aux élèves de la prépa Talents de l'Institut national du service public dont la liste est jointe en annexe n°1 du présent arrêté ;
- aux élèves de la classe prépa Talents du service public de l'Institut régional d'administration de Metz dont la liste est jointe en annexe n°2 du présent arrêté ;

Article 2 : L'allocation est imputée sur le programme 148 « Fonction publique ».

Elle sera versée sous réserve de la disponibilité des crédits, sur les comptes désignés par les bénéficiaires dans les conditions suivantes en deux fois :

- 2 500 €, sur l'exercice budgétaire 2026, à la signature du présent arrêté ;
- 2 500 €, sur l'exercice budgétaire 2027, au cours du 2^e trimestre ;

Le second versement sera obligatoirement conditionné par la transmission au préfet de région :

1. d'une attestation d'assiduité aux enseignements et de présentation aux examens dispensés au sein de la préparation, datée du mois de mars ou d'avril 2027 ;
2. d'une attestation de présence ou le relevé de notes aux épreuves pour au moins un des concours préparés dans le cadre de la Prépa Talents.

Les conditions énumérées ci-dessus sont cumulatives.

Dans le cas où les épreuves du concours visé par le bénéficiaire ont lieu postérieurement à la date fixée pour la transmission des justificatifs, le bénéficiaire transmet une attestation d'inscription à ce concours ou, si les inscriptions à ce concours ne sont pas encore ouvertes à cette même date, une attestation sur l'honneur de s'y inscrire. Dans ces deux cas, le bénéficiaire transmet une attestation de présence au concours concerné dès que ce dernier a lieu.

Toute interruption de la préparation, tout manquement à l'obligation d'assiduité ou tout manquement à l'obligation de se présenter à au moins un des concours préparés dans le cadre de la Prépa Talents sera signalé par la Prépa Talents.

À défaut de transmission des justificatifs précités, le second versement sera suspendu et le premier versement de la bourse Talents pourra faire l'objet d'une récupération. Le bénéficiaire de la bourse Talents ne remplissant plus les conditions d'obtention, une procédure contradictoire sera engagée avant l'émission d'un titre de perception par le Trésor public.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, le directeur de l'Institut national du service public, le directeur de l'Institut régional d'administration de Metz et la directrice régionale des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **18 SEP. 2026**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Samuel BOUJU

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral n°2026/424 du

ATTRIBUTION DES BOURSES TALENTS PRÉPAS TALENTS

Liste des bénéficiaires de la prépa Talents
de l'Institut National du Service Public
(par ordre alphabétique)

ALI Muskan
ASTOLFI Joris
BAUER Nathan
BENALI Yanis
BLOCH Yonathan
BRIKH Harris
CHERUBIN Christophe
CISSE Abibatou
DAUL Valérian
DE FREITAS Clément
DELANNOY Chloé
DHALLUIN Théo
GUICHARD Régis
JUNG Maël
KAJTAN Tamas
MENAD Farah
MICHNIEWSKI Emélia
POUSSE Arthur
VAN MOÉ Antoine
VELOU MADI CHAHIROU Awwab
WALIZADEH Mojtaba
YOUNSY Samia

ANNEXE 2 à l'arrêté préfectoral n°2026/424 du

ATTRIBUTION DES BOURSES TALENTS PRÉPAS TALENTS

Liste des bénéficiaires de la classe prépa Talents du service public
de l'Institut Régional d'Administration de Metz
(par site et par ordre alphabétique)

SITE	NOM
Site de Metz	AYARI Mehdi
Site de Metz	BICER Altin
Site de Metz	BICER Gül
Site de Metz	BOUGACHOUCHE Rayan
Site de Metz	CARIO Virginie épouse BAUM
Site de Metz	CUCIZ Julie épouse COLLAZO DUSSAC
Site de Metz	DIDIER Émilie
Site de Metz	FRELIGER Lucie
Site de Metz	GUILLOUX Florence
Site de Metz	LAINÉ Jean, Baptiste
Site de Metz	LODDO Francesca
Site de Metz	MAPERI Madeleine
Site de Metz	MATHIS Simon
Site de Metz	MECHREF Tiphaine
Site de Metz	MONDOTO Mariama
Site de Metz	MONTANTE Camil
Site de Metz	MOREAU Chloé
Site de Metz	PAQUIEN Anne
Site de Metz	RODRIGUEZ MORENO Carolina épouse NASSO
Site de Metz	TAILLY Ludivine
Site de Metz	VIENNET Jules
Site de Metz	WERCKLE Guillaume
Site de Nancy	AGLAÉ Lola
Site de Nancy	AMARU Laura
Site de Nancy	AMBIEHL Emma
Site de Nancy	BERKANE Mohamed-Amine
Site de Nancy	BERNARD Sara
Site de Nancy	BEZAMAT Sophia

Site de Nancy	BLANC Amélie
Site de Nancy	BOUROTTE Axel
Site de Nancy	BROSIUS Julien
Site de Nancy	BULULU Tabu
Site de Nancy	CALLEDE Vincent
Site de Nancy	CHEKIROU Samir
Site de Nancy	COSSU Clarisse
Site de Nancy	DEHAR Shania
Site de Nancy	GAILLEMIN Cléo
Site de Nancy	GALLIOZ Kim
Site de Nancy	GIROUX Dorian
Site de Nancy	GUILLON Sandrine
Site de Nancy	HEULLANT Lilas
Site de Nancy	LAMORLETTE Lucas
Site de Nancy	LEDURE David
Site de Nancy	LEFEBVRE Eloïse
Site de Nancy	MARCZYK Flavie
Site de Nancy	MARTIN Thibaut
Site de Nancy	MEYSSONNIER Valentine
Site de Nancy	MICHON Eden
Site de Nancy	NGAIOHNI Joseph
Site de Nancy	RAJAONARY Fifaliana
Site de Nancy	RUBECHI Solène
Site de Nancy	SIMON Marine (nom d'usage : SIMON-APPADOO)
Site de Nancy	TABET AOUL Sofiane
Site de Nancy	ZIMMER Odélie
Site de Strasbourg	BAKRİ Mey
Site de Strasbourg	BAYSANG Hugo
Site de Strasbourg	CALY Clémentine
Site de Strasbourg	CHAUSSINAND-ROUX Laurie
Site de Strasbourg	DAO Tien Phuoc
Site de Strasbourg	DONAT Fatma
Site de Strasbourg	GONZALEZ Gabriel
Site de Strasbourg	GRANDMONTAGNE Julia
Site de Strasbourg	GRENIER Louna
Site de Strasbourg	HADIF Noaïla
Site de Strasbourg	HAMIDDOUCH Billel
Site de Strasbourg	HUSSON Quentin
Site de Strasbourg	JAMCA Cristina
Site de Strasbourg	KANOUNI-BOUKHADRA Lydia (nom d'usage KANOUNI)

Site de Strasbourg	LARIVAIN Théo
Site de Strasbourg	MERIDJA Camille
Site de Strasbourg	MICHOLET Maud épouse TAVARES
Site de Strasbourg	NAOUALI Asmaa
Site de Strasbourg	PRINCE Corentine
Site de Strasbourg	QUINTAS David
Site de Strasbourg	SEYE Maïmouna
Site de Strasbourg	SMIRANI Anaïs
Site de Strasbourg	STEIN Eva
Site de Strasbourg	SUCHET Arthur
Site de Strasbourg	YOUCEF-ACHIRA Wissem
Site de Paris-Est	BELLANGER Titouan
Site de Paris-Est	BERNON Angelina
Site de Paris-Est	BOROWSKI Alexandre
Site de Paris-Est	CHAUVEAU Élodie
Site de Paris-Est	CISSE Hadja Madoussou
Site de Paris-Est	DIAKHO Aïssétou
Site de Paris-Est	HAUTIER Florian
Site de Paris-Est	LEBASTARD Roxane
Site de Paris-Est	LELANDAIS Thomas
Site de Paris-Est	LIOTARD Lisa
Site de Paris-Est	MASSIOT Rafael